

L'an deux mille vingt et un,

Le mardi 9 novembre à 20 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de :

**Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Maire.**

Etaients présents : Mme Monique DEGONVILLE, Mme Sylvie LONGHINI, M. Dominique LECLERE, M. Thierry LEROUX, M. Guy DUHAMEL, Mme Maud LOUVET, Mme Céline MANGELINCK, Mme Sonia BARRÉ, M. Alain BOURDAIRE, M. Jean-Luc JONET, Mme Pascale RENARD, M. Grégory THIEBAUT, Mme Isabelle BOURSCHEIDT, Mme Emilie DEVERRE, M. Arthur ADNET, Mme Gaëlle HENOUX.

Absents : aucun

Excusés : aucun

Pouvoirs : M. Romain PARACHE à M. Thierry LEROUX,  
M. Bachir DADDA à Mme Monique DEGONVILLE.

M. Arthur ADNET a été élu secrétaire.

-----

A l'unanimité, le Conseil valide le procès-verbal de la précédente séance du vendredi 8 octobre 2021.

-----

**Réaménagement de la place de la mairie, de la rue de Place et  
du parking rue Gustave Haguenin : demandes de financements auprès du Conseil  
Régional du Grand Est et de la Communauté Urbaine du Grand Reims.  
N° : Novembre/001  
19 POUR**

Considérant qu'après avoir fait procéder à la rénovation de la plupart de ses voiries communales et départementales au cours des 20 dernières années, la Commune souhaite désormais engager des travaux d'aménagement dans le centre bourg historique, plus précisément sur le secteur de la place de la Mairie,

Considérant la volonté de dynamiser l'image de la commune en mettant en valeur les façades des monuments courtiats du secteur de la place de la Mairie (salle des fêtes, mairie et église), dont l'un d'eux est classé en partie au titre des monuments historiques, et de renforcer l'attractivité nocturne du site,

Considérant que le projet vise à rendre le centre historique du village attractif en offrant un cadre de vie agréable pour les administrés amenés à se rendre en mairie pour des démarches administratives, ou lors d'événements familiaux ou de convivialité organisés à la salle des fêtes,

Considérant les recommandations formulées par l'Architecte des Bâtiments de France,

Considérant que le projet s'inscrit dans une démarche d'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale,

Considérant que la Mairie accueille de nombreuses structures et partenaires dans ses locaux et plus particulièrement héberge les services du Pôle Territorial de la Vallée de la Suipe de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il en ressort des besoins en stationnement en rapport avec l'activité générée par ces services à la population,

Considérant la présentation du projet qui prévoit notamment :

- de rappeler l'ancien cimetière qui se trouvait auparavant autour de l'église avec l'aménagement d'un plateau surélevé,
- une allée centrale dans l'axe de l'entrée de la Mairie et des cheminements exclusivement piétons structurant la place avec des lieux de halte favorisant les instants de quiétude,
- différents espaces de stationnement dont une partie en pavés engazonnés,
- du mobilier urbain qualitatif et des végétaux nécessitant un minimum d'entretien,
- un éclairage ornemental à la fois de la Mairie, de l'église et de la salle des fêtes,
- la mise aux normes « Personne à Mobilité Réduite » (PMR) des E.R.P. susmentionnés,

Considérant la présentation effectuée en séance par l'entreprise SAVART PAYSAGE dans le cadre de l'étude de faisabilité diligentée par la Commune concernant le réaménagement du secteur de la place de la Mairie,

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 1 048 600 € H.T.,

Considérant que la partie relevant de la compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims (voirie, éclairage public, éclairage ornemental) estimée à 257 400 € H.T. sera portée par la Commune via une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et versement d'un fonds de concours (dont l'enveloppe a été évaluée initialement à 150 000 €) et n'est donc pas intégrée au présent plan de financement,

Considérant que les autres dépenses sont éligibles à la fois au programme de « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » de la Région Grand Est et au « fonds de soutien aux investissements communaux » du Grand Reims,

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre	86 600 €	Conseil Régional	100 000 €
Travaux d'aménagements de la place et paysagers	611 900 €	Reste à charge de la commune	691 900 €
		Communauté Urbaine du Grand Reims	80 000 €
		Autofinancement	611 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>791 900 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>791 900 €</b>

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de construction d'aménagement du secteur de la place de la Mairie tel que présenté par l'entreprise SAVART PAYSAGE,

- **APPROUVE** le plan de financement proposé,

- **DECIDE DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims à hauteur de 80 000 € HT au titre du « fonds de soutien aux investissements communaux »

- **DECIDE DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional du Grand Est à hauteur de 100 000 € HT au titre du « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité ».

-----

**Décisions Budgétaires Modificatives**

**N° : NOVEMBRE/002**

**19 POUR**

Considérant qu'au regard des subventions notifiées et des dépenses acquittées ou restant à acquitter, il s'avère nécessaire d'actualiser les budgets,

Il est donc proposé de procéder aux écritures suivantes :

**BUDGET PRINCIPAL :**

VIREMENTS DE CREDITS

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art. 022	Dépenses imprévues	- 14 000 €
Chap. 011	Charges à caractère général	
Art.6232	Fêtes et cérémonies	+ 10 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	
Art. 6718	Autres charges exceptionnelles	+ 4 000 €

OUVERTURES DE CREDITS

INVESTISSEMENT

Recettes

Chap. 13	Subventions d'investissement reçues	
Art. 1321	Etats et établissements nationaux	+ 44 930 €

Dépenses

Chap. 20	Immobilisations in corporelles	
Art. 2031	Etudes	+ 23 680 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	
Art. 2152	Installations de voirie	+ 21 250 €

**BUDGET ANNEXE TURBINE HYDROELECTRIQUE**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Art. 6051	Electricité	+ 10 000 €
Art. 658	Charges diverses de gestion courant	- 10 000 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

**APPROUVE** les décisions budgétaires modificatives apportées au budget principal et au budget annexe « turbine hydroélectrique ».

-----

***Modification du tableau des effectifs communaux***

**N° : NOVEMBRE/003**

**19 POUR**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu la délibération n° Mai/008 en date du 7 mai 2021 portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade,

Considérant le tableau d'avancement de grade proposé par Madame le Maire pour l'année 2021,

Considérant le départ en retraite de l'agent en charge du service lors des cérémonies et manifestations (vin d'honneur),

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, difficilement quantifiable à l'avance,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- **DE CREER** à compter du 10 novembre 2021 les emplois suivants :

- **Service administratif (emploi permanent) :**

- 1 emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (responsable RH et Affaires Générales) à temps complet soit une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup>,

- **Service Technique (emplois non permanents) :**

- 2 emplois de vacataires à 10,50 € de l'heure (hors majorations dimanches et jours fériés) après service fait, pour le service lors des manifestations et cérémonie,

- **DE PRECISER** que les personnes recrutées comme vacataire ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Madame le Maire.

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs de la collectivité de la manière suivante, à compter du 10 novembre 2021 :

Filière : administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe

Grade : Adjoint administratif Territorial à 35/35<sup>è</sup>

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- **DE SOLLICITER** l'avis du Comité Technique pour la suppression d'un emploi permanent à temps complet (soit 35/35<sup>ème</sup>) d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

-----  
**Avenant au marché d'entretien des bâtiments communaux**  
**N° : NOVEMBRE/004**  
**19 POUR**

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123 dudit Code,

Vu la délibération n° MAI/004 du 7 mai 2021 par laquelle a été attribué le marché d'entretien des bâtiments communaux à l'entreprise AG NET pour un montant de 95 880,00 € H.T.,

Considérant que quelques ajustements apparaissent nécessaires au regard de l'évolution de l'utilisation de certains bâtiments tels que la Filature, la Petite Filature, la salle Michel PrévotEAU, les ateliers municipaux ou encore l'appartement meublé du 19, rue de l'Espérance, aussi bien au niveau du marché de base régulier que des prestations exceptionnelles pouvant être demandées,

Considérant que ces modifications entraînent une plus-value globale sur le marché de 1 152,20 € H.T., faisant ainsi passer le marché de 95 880,00 H.T. à 97 032,20 € H.T.,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant n°1 au marché d'entretien des bâtiments communaux conclu avec l'entreprise AG NET, pour un montant de 1 152,20 € H.T., faisant ainsi passer le marché à 97 032,20 € H.T.,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces afférentes.

-----  
**Affaire foncière : terrains secteur de la gare SNCF – M. et Mme PLESSIX**  
**N° : NOVEMBRE/005**  
**19 POUR**

Vu la délibération n° 2010/64 en date du 11 juin 2010 par laquelle le Conseil Municipal a arrêté un projet d'intérêt général sur la zone classée désormais en AU au Plan Local d'Urbanisme de Bazancourt à proximité de la gare SNCF,

Considérant les acquisitions déjà réalisées auprès de Monsieur et Madame CARETTA, Monsieur et Madame JOUVIN, Monsieur Dominique BRIET et Madame Carole BRIET, du Foyer Rémois, de Monsieur et Madame HOCHEDÉ, de Monsieur MARECHAL, Madame DEBEVEC, les conjoints KIEFFERT et M. et Mme GODAILLER,

Considérant la proposition de vente de M. et Mme PLESSIX relative à la parcelle cadastrée AH 223 d'une superficie de 254 m<sup>2</sup>,

Considérant que le prix pratiqué pour les autres transactions s'élevait à 27 €/m<sup>2</sup>,

**Après avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de se porter acquéreur du terrain AH 223 d'une superficie de 254 m<sup>2</sup> et appartenant à M. et Mme PLESSIX au prix de 27 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 6 858 €,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les pièces afférentes.

-----

**Panneau d'informations légales : validation du projet et choix du type d'équipement**  
**N° : NOVEMBRE/006**  
**17 POUR**  
**1 ABSTENTION**

*L'an deux mille vingt et un,*

*Le mardi 9 novembre à 20 H 30*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de :*

**Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Maire.**

-----

*Départ de Mme Monique DEGONVILLE à 22h57*

*Etaient présents : Mme Sylvie LONGHINI, M. Dominique LECLERE, M. Thierry LEROUX, M. Guy DUHAMEL, Mme Maud LOUVET, Mme Céline MANGELINCK, Mme Sonia BARRÉ, M. Alain BOURDAIRE, M. Jean-Luc JONET, Mme Pascale RENARD, M. Grégory THIEBAUT, Mme Isabelle BOURSCHIEDT, Mme Emilie DEVERRE, M. Arthur ADNET, Mme Gaëlle HENOUX.*

*Absents : aucun*

*Excusés : M. Bachir DADDA.*

*Pouvoirs : M. Romain PARACHE à M. Thierry LEROUX,  
Mme Monique DEGONVILLE à Mme Anne-Sophie ROMAGNY.*

*M. Arthur ADNET a été élu secrétaire.*

-----

Vu la délibération n°SEPTEMBRE/007 en date du 10 septembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le projet d'installation d'un panneau d'affichage « Infos mairie » interactif sur la place de la Mairie dans l'attente du retour de la demande de subvention déposé au titre du plan de relance relatif au « fonds d'aide d'innovation et de transformation numérique des collectivités territoriales »,

Considérant qu'un financement de 20 409 € maximum a été attribué à la Commune à ce titre sur la base d'un coût estimatif total de 25 512 €, application mobile comprise,

Considérant qu'il convient désormais de choisir le type d'équipement qui sera installé afin de pouvoir en passer la commande avant le 31/12/2021,

Considérant que Madame le Maire propose de retenir un modèle de type pupitre au format « paysage »,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à la majorité :

- **APPROUVE** définitivement le projet d'installation d'un panneau d'affichage « Infos mairie » interactif extérieur à proximité de l'entrée de la Mairie,
- **VALIDE** le modèle de type pupitre au format paysage.

-----  
**Prise en charge des frais d'obsèques**  
**N° : NOVEMBRE/007**  
**18 POUR**

Vu l'article L.2213-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance,

Vu l'article L.2223-27 al. 2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes, et que si la mission de service public définie à l'article L. 2223-19 n'est pas assurée par la Commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes, elle choisit l'organisme qui assurera ces obsèques et le Maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté,

Considérant que suite au décès d'un administré disposant de faibles revenus et sans famille proche, survenu le 20 octobre 2021, la collectivité a été amenée à prendre en charge les frais d'obsèques au regard de la situation financière de la personne défunte à hauteur de 4 000 €,

Considérant que cette situation pourrait être amenée à se reproduire à l'avenir,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** en charge les frais d'obsèques de M. Edmond DEBORDEAUX sur présentation de la facture de la société des pompes funèbres, déduction faite des fonds qui auront pu être récupérés,
- **ACTE** la prise en charge qui s'impose à la commune dans le cas d'obsèques d'indigents,
- **CHARGE** Mme le Maire d'intervenir en second rang, après les services de pompes funèbres, pour recouvrer les sommes engagées à hauteur des ressources financières dont disposait finalement le défunt,



- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant
- **DECIDE** d'imputer la dépense au budget de la commune.

-----  
**INFORMATIONS DIVERSES**

**JUMELAGE**

Une délégation de la commune composées d'élus et de membres du comité de jumelage se rendra à Gersheim le samedi 20 novembre 2021

-----  
**DEPART M. Jean-Luc JONET à 23h06**  
-----

**MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE :**

M. Guy DUHAMEL, Adjoint au « Protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants », présente à l'assemble les programmes du Téléthon 2021 et du 1<sup>er</sup> marché de Noël qui aura lieu le samedi 18 décembre 2021, encore en cours de finalisation.

**CARTE SCOLAIRE**

Mme le Maire annonce à l'assemblée qu'une réflexion a été engagée par la Communauté Urbaine du Grand Reims sur l'évolution de la carte scolaire en fonction des besoins qui seront recensés auprès des communes membres en termes d'accueils scolaire et périscolaire

**Mme Pascale RENARD** souligne qu'à l'occasion des travaux menés à ce titre il serait judicieux de faire remonter l'absence sur le territoire de dispositifs adaptés aux besoins des élèves en situation de handicap de type ULIS. Même si cela relève de la compétence de la DSDEN, cela relève aussi de la carte scolaire et pourrait peut-être leur être remonté.

**INCIVILITES**

Suite aux différentes dégradations et inscriptions constatées le 30 octobre 2021 dans la commune sur les voiries et le mobilier urbain, les auteurs présumés des faits ont été identifiés et l'un d'eux a été placé en garde à vue et déféré au Parquet.

**VŒUX 2022**

Les vœux du Maire seront organisés à la salle Michel PrévotEAU le jeudi 13 janvier à 18h30.

**DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :**

Pour information, les D.I.A. suivantes ont été déposées sans présenter d'intérêt pour un projet communal :

- Monsieur Rodolphe HURTAUX pour un bien bâti sur terrain propre, cadastré ZH 49 sis 15 rue de la Paix, d'une superficie de 304 m<sup>2</sup>, pour un montant de 219 000 €,
- Monsieur Jérôme GILLE pour un bien non bâti, cadastrés AC 942 et AC 947 sis rue Jean Jaurès, d'une superficie de 394 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 €,
- Madame Nicole RENARD et Madame Sabrina CHARLES pour un bien bâti sur terrain propre, cadastré ZH 40 sis 4 rue de la Paix, d'une superficie de 436 m<sup>2</sup>, pour un montant de 165 000 €,

- Madame Edith MARTIN pour un bien bâti sur terrain propre, cadastré AI 52 sis 83 rue de Pomacle, d'une superficie de 565 m<sup>2</sup>, pour un montant de 125 000 € + frais d'acte,
- Monsieur et Madame Fabrice MIGNON pour un bien bâti sur terrain propre, cadastrés AC 44 et AC 714 sis 6 rue des Prés, d'une superficie de 4 900 m<sup>2</sup>, pour un montant de 395 000 € + frais d'acte.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
le mardi 9 novembre 2021 à 23h56.*

<b>Date</b>	<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>
09/11/2021	NOVEMBRE/001	<i>Réaménagement de la place de la mairie, de la rue de Place et du parking rue Gustave Haguenin : demandes de financements auprès du Conseil Régional du Grand Est et de la Communauté Urbaine du Grand Reims.</i>
09/11/2021	NOVEMBRE/002	<i>Décisions Budgétaires Modificatives</i>
09/11/2021	NOVEMBRE/003	<i>Modification du tableau des effectifs communaux</i>
09/11/2021	NOVEMBRE/004	<i>Attribution du marché d'entretien des bâtiments communaux</i>
09/11/2021	NOVEMBRE/005	<i>Affaire foncière : terrains secteur de la gare SNCF – M. et Mme PLESSIX</i>
09/11/2021	NOVEMBRE/006	<i>Panneau d'informations légales : validation du projet et choix du type d'équipement</i>
09/11/2021	NOVEMBRE/007	<i>Prise en charge des frais d'obsèques</i>

<b>Liste des présences</b>		
<b>NOM PRENOM</b>	<b>POUVOIR</b>	<b>SIGNATURE</b>
ROMAGNY Anne-Sophie		
LECLERE Dominique		
DEGONVILLE Monique		
LEROUX Thierry		
LONGHINI Sylvie		
DUHAMEL Guy		
LOUVET Maud		
MANGELINCK Céline		
DEVERRE Emilie		
BARRE Sonia		
RENARD Pascale		
HENOUX Gaelle		
BOURDAIRE Alain		
JONET Jean-Luc		
PARACHE Romain	LEROUX Thierry	
THIEBAUT Gregory		
DADDA Bachir	DEGONVILLE Monique	
ADNET Arthur		
BOURSCHEIDT Isabelle		